



Courrier = engagement de l'entreprise ?

Par **toff**, le **22/07/2008** à **00:01**

Bonjour,

Lors de l'achat de mon véhicule en 2004 j'ai souscrit une garantie supplémentaire de 18 mois auprès d'une société d'assurance (pas par le constructeur). J'ai reçu quelque temps après la carte de garantie accompagnée d'un courrier précisant que j'avais souscrit une extension de garantie de 42 mois prenant effet le lendemain de la fin de la garantie constructeur.

Bien entendu mon véhicule est tombé en panne le mois dernier donc postérieurement aux 18 mois prévus mais pendant les 42 mois annoncés sur ce courrier.

Suis-je en droit de mettre en avant l'écrit de cette société afin de me faire rembourser les sommes engagées pour les réparations (il va sans dire que lorsque j'ai voulu faire intervenir cette société celle-ci m'a opposé la fin de la garantie contractuelle).

Merci de vos réponses